



le réseau qui rapproche

Compte-rendu affiché du  
au  
Le Président du SM4CC,  
Stéphane VALLI

1<sup>er</sup> avril 2022  
2022

**COMITE SYNDICAL  
SÉANCE DU 25 MARS 2022 - 17H30  
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical  
est consultable dès son approbation sur simple demande  
auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes – Proxim iTi  
(56, place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

L’an deux mille vingt-deux, le 25 mars à 17h30, le Comité syndical s’est réuni en séance ordinaire à la Salle de la Communauté de communes Arve et Salève de Reignier, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Date de convocation	: le 17 mars 2022
Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 16
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 3
Nombre de délégués votants	: 19

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :**

Jean-Claude GEORGET, Boris AVOUAC, Colette BOEX, Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY, Aline WATT CHEVALLIER, Yves MASSAROTTI, Christophe FOURNIER, Pascal POCHAT-BARON, Bruno FOREL, Mélanie LECOURT, René CARME, Laurent FAVRE, Billy MARQUET, Marie-Claire LAFFIN

**Délégués suppléants :**

-

**Délégués ayant donné pouvoir :**

Jean-Claude HARMAND a donné pouvoir à Boris AVOUAC

Jehanne DEGRASSET a donné pouvoir à Jean-Claude GEORGET



le réseau qui rapproche

Silvia IUNCKER-GOMEZ a donné pouvoir à Laurent FAVRE

**Délégués excusés :**

Marin GAILLARD, Jean-Claude HARMAND, Jehanne DE GRASSET, Silvia IUNCKER-GOMEZ,

Etaient présents également : Joël BUCHACA, Matthieu VUILLET

Monsieur Yves MASSAROTTI est désigné Secrétaire de séance.

*Monsieur le Président ouvre la séance, accueille l'ensemble des Délégués du Conseil syndical.*

*Il informe les Délégués du retrait de la délibération relative à l'instauration du versement mobilité.*

## **1. CHANGEMENT DE LIEU DU COMITE SYNDICAL**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- APPROUVE le lieu de réunion du présent Comité, situé au siège de la Communauté de communes Arve et Salève - Maison Cécile Bocquet – 160 Grande rue – 74930 REIGNIER-ESERY
- AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 25 FEVRIER 2022**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 février 2022

## **3. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Président s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Claude GEORGET 1er Vice-Président, pour le vote des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour) :

- APPROUVE le compte administratif du budget principal 2021 tel que présenté :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2021	51.301,90€	Recettes 2021	6.604.348,94€
Dépenses 2021	26.724,81€	Dépenses 2021	9.686.254,26€
<b>Solde d'investissement</b>	<b>24.577,09€</b>	<b>Résultat 2021</b>	<b>-3.081.905,32€</b>



le réseau qui rapproche

Résultat antérieur reporté (déficit)	- 21.841,14€	Résultat antérieur reporté (excédent)	581.015,47€
Résultat antérieur reporté du budget annexe dissous (excédent)	45.634,08€	Résultat antérieur reporté du budget annexe dissous (excédent)	3.866.537,05€
<b>Résultat d'investissement (excédent)</b>	<b>48.370,03€</b>	<b>Résultats cumulés</b>	<b>1.365.647,20€</b>

- AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### 4. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE

Monsieur le Président s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Claude GEORGET 1er Vice-Président, pour le vote des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour) :

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe 2021 tel que présenté :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2021	8.169,80€	Recettes 2021	4.102.461,48€
Dépenses 2021	8.975,76€	Dépenses 2021	1.880.188,93€
<b>Solde d'investissement (déficit)</b>	<b>- 805,96€</b>	<b>Résultat 2021 (excédent)</b>	<b>2.222.272,55€</b>
Résultat antérieur reporté		Résultat antérieur reporté	
<b>Résultat d'investissement (déficit)</b>	<b>- 805,96€</b>	<b>Résultats cumulés</b>	<b>2.222.272,55€</b>



le réseau qui rapproche

- AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 5. COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget principal arrêté à :

Résultat d'investissement (excédent)	48.370,03 €	Résultat de fonctionnement	1.365.647,20 €
--------------------------------------	-------------	----------------------------	----------------

- AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 6. COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget annexe arrêté à :

Résultat d'investissement (déficit)	- 805,96 €	Résultat de fonctionnement	de	2.222.272,55€
-------------------------------------	------------	----------------------------	----	---------------

- AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 7. AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET PRINCIPAL

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- APPROUVE l'affectation des résultats 2021 du budget principal telle que présentée :

<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>Besoin de financement en investissement</b>	<b>Report en fonctionnement</b>
1.365.647,20€	-€	1.365.647,20€

- AUTORISE ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 8. AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET ANNEXE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :



le réseau qui rapproche

- APPROUVE l'affectation des résultats 2021 du budget annexe MOBILITES telle que présentée :

Excédent de fonctionnement	Besoin de financement en investissement	Report en fonctionnement
2.222.272,55€	805,96€	2.221.466,59€

- AUTORISE ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 10. APPELS DE PARTICIPATIONS AUX EPCI MEMBRES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- ADOPTE les appels de contributions auprès de chaque EPCI membre, selon la répartition exposée dans le tableau ci-après :

	Services mutualisés et déficit	Navette des Brasses	Proxiv élo
CCFG	56 385€		20 000€ (estimé)
CCPR	69 645€		
CCAS	65 992€		
CC4R	52 488€	30 000€ (estimé)	
	<b>244 510€</b>	<b>30 000€</b>	<b>20 000€</b>

- AUTORISE M. le Président ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 11. BUDGET PRINCIPAL 2022

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- ADOPTE le budget primitif – budget principal de l'exercice 2022 du SM4CC tel que présenté, équilibré à 76 546 € en investissement et à 8 262 299 € en fonctionnement ;
- AUTORISE M. le Président ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 12. BUDGET ANNEXE 2022

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- ADOPTE le budget primitif – budget annexe « mobilités » de l'exercice 2022 du SM4CC tel que présenté, équilibré à 30 379 € en investissement et à 2.628.230 € en fonctionnement
- AUTORISE M. le Président ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



le réseau qui rapproche

*La séance est levée à 19h05*

Le Président du SM4CC  
Monsieur Stéphane VALLI

proxim'ili

56, place de l'Hôtel de Ville  
74130 BONNEVILLE